

# La majorité divisée par la délibération « Michel Colombel »

**Ils** — À l'issue du conseil municipal, lundi, les élus ifois devaient se prononcer sur le maintien d'un maire adjoint dans ses fonctions. Dernier volet d'une divergence de point de vue.

## Pourquoi ? Comment ?

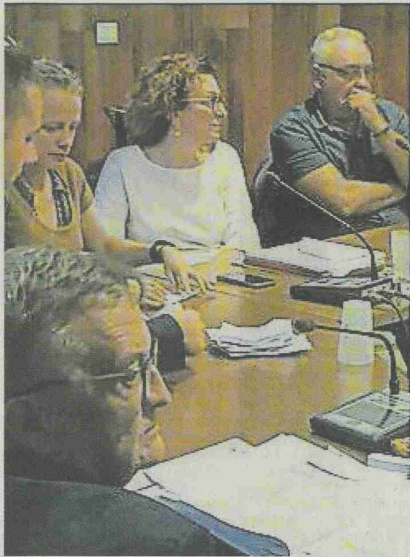
**Sur quoi portait la dernière délibération examinée en fin de conseil municipal lundi ?**  
Michel Patard-Legendre (Divers droite) l'a dit d'emblée : « C'est la délibération que j'aurais préféré ne pas prendre... » Lundi, lors du conseil municipal, l'ordre du jour comportait une ultime délibération « Maintien d'un maire adjoint dans ses fonctions après le retrait de ses délégations ». Une obligation légale qui faisait suite à la décision du maire, conformément à ses pouvoirs discrétionnaires, de retirer, en juillet, à Michel Colombel ses délégations (urbanisme, espaces publics et bâtiments publics). Parmi les conséquences du vote : la perte d'indemnités de maire adjoint.

**Pourquoi le maire a-t-il retiré ses délégations à Michel Colombel ?**  
À l'origine de cette décision, une certaine érosion de la confiance entre Michel Patard-Legendre et ce proche, élu à ses côtés en 2014 sur la liste « Ils autrement ». « Il ne s'agit pas de remettre en cause le travail de Michel Colombel depuis avril 2014 », a souligné Michel Patard-Legendre, mais ce dernier s'est senti trahi lorsqu'il a eu vent d'une rencontre (démentie par la suite par les intéressés) entre son adjoint et l'ancien maire, Jean-Paul Gauchard (Divers gauche).

Autres griefs : un rapprochement avec Arnaud Fontaine (PS) et surtout l'intention déclarée par Michel Colombel de monter une liste contre le maire sortant aux prochaines élections.

## Que dit Michel Colombel du retrait de ses délégations ?

Il a profité de la possibilité de s'exprimer en public devant les membres du conseil, « pour rétablir certaines vérités ». Il s'insurge d'avoir été « condamné sans pouvoir me défendre », sur la seule foi d'un SMS (« dénoncé par un corbeau ») pour une rencontre « imaginaire » avec Jean-Paul Gauchard. Concernant des informations



Michel Colombel a profité de la parole qui lui a été donnée, lundi, avant le vote à bulletins secrets concernant son maintien ou non en tant que maire adjoint, « pour rétablir quelques vérités ».

(entre autres, le coût du parc Archéo) qu'il aurait fournies à la Gauche unie (Arnaud Fontaine) qui n'avait pu assister à une réunion, « je ne vois pas le problème car je fais ça depuis 2014 et c'est une des pratiques en démocratie ».

Michel Colombel estime avoir respecté ses valeurs. Et dénonce « le fait du prince » pratiqué par le maire, évoquant la disparition d'autres adjoints (Natacha Marie, Jean-Charles Bernicot) et des délégations non-distribuées ou par tranche, qui ne font « que renforcer le pouvoir autocratique du maire. Qui sera le prochain sur le siège éjectable ? » Il a demandé que le vote s'effectue à bulletins secrets, « pour que vous puissiez voter avec votre cœur et vos tripes ».

## Que répond

plu... »  
Dans cette perspective électorale, Arnaud Fontaine, qui ne s'était pas encore porté candidat, annonce désormais s'interroger « et consulter. Vous-même étiez venu me voir M. le maire », Michel Colombel, qui pensait

## Michel Patard-Legendre ?

Le maire a sa version des choses : rencontrer l'opposition, vouloir monter une liste contre lui, « c'est se comporter en opposant ! ». Quant à Jean-Charles Bernicot, « les relations étaient tendues entre les deux adjoints, à en venir aux mains... qu'on ne refasse pas le monde à l'envers ». Le maire dit avoir proposé à Michel Colombel d'envoyer sa démission directement au préfet « pour éviter d'avoir à procéder à ce vote ».

## Comment ont réagi les oppositions ?

Insistant sur ses divergences avec l'adjoint mis en cause, la Gauche citoyenne, par la voix d'Alain Gruenais, a déploré « la gouvernance autoritaire du maire, à qui il semble

impossible d'accepter la contradiction, d'où qu'elle vienne. On constate le résultat : des projets mal ficelés. »

Arnaud Fontaine et Deborah Dion (Gauche unie) ont rendu hommage à Michel Colombel « qui ne nous semble pas avoir failli dans les délégations qui étaient les siennes ». Ils estiment ce retrait « préjudiciable compte tenu des nombreux chantiers en cours. Un transfert nécessitera un temps d'adaptation ».

## Quel a été le résultat du vote ?

Finalement, le vote s'est soldé par 15 voix pour le maintien de Michel Colombel dans ses fonctions de maire-adjoint ; 12 voix contre et 2 abstentions.

Nathalie LECORNU-BAERT.

## Le conseil valide les modifications du PLU



Finalement, à l'arrière du centre Leclerc, la réserve foncière (une partie de la bande marron sur cette capture d'écran) pour la construction éventuelle d'un équipement public, a été livrée.

Une seconde révision du Plan local d'urbanisme (PLU) a été confiée au cabinet Schneider. Le résultat a été présenté par un membre de ce cabinet, Danielle Sibaud.

Parmi les points figurait la question de la zone entre les quartiers Europe et Canada, derrière Leclerc. Un emplacement avait précédemment été réservé pour un équipement public. « En raison de la présence d'un corps de ferme qui interrompt la jonction avec les écoles, la parcelle a été remise à l'urbanisation. » Le maire, Michel Patard-Legendre a complété l'information : « Les propriétaires de l'emprise sur cet emplacement ne sont pas vendeurs. De plus, ils ont absolument besoin d'une sortie utilisant cet espace. On a jugé plus utile d'ouvrir à l'urbanisme la zone opposée, par exemple pour une crèche, qui donnera directement sur les transports en commun. » La décision n'a cependant pas fait l'unanimité. Pour la Gauche citoyenne, cette suppression peut amener la ville « à ne plus disposer de foncier » pour de futurs équipements.

Une parcelle du lotissement des

Clairières a été requalifiée : « Le pré à pommiers sera maintenu », se réjouit la Gauche citoyenne. Des zones de vigilance ont été mises en place ; concernant les champs électromagnétiques « extrêmement basse fréquence » dans les nouveaux quartiers au sud-est d'Ifs, la Clé des champs ou pour mieux limiter les zones au nord de la commune « pour mieux maîtriser l'évolution des formes urbaines et des voisinages ».

Des précautions ont été aussi prises pour permettre le développement de pistes cyclables au sud et la mise en liaison de toutes les coulées vertes, pour circuler à pied entre tous les quartiers.

Cette révision n'est pas « assez exigeante » pour la Gauche unie, qui aurait souhaité des contraintes supplémentaires à opposer aux promoteurs immobiliers. « Notre volonté n'est pas d'imposer des règles drastiques, ni de laisser les opérateurs faire ce qu'ils veulent », a souligné le maire. La révision a été adoptée, avec six abstentions. Elle doit maintenant être examinée en conseil communautaire.

Nathalie LECORNU-BAERT.

## Quelles sont les premières conséquences au sein du conseil ?

À six mois des prochaines élections, cette situation risque d'envenimer la fin de mandat au sein de la majorité. Pour Marie-Hélène Agati, adjointe aux affaires scolaires, Michel Colombel a sans doute eu « trop de liberté, il y a des décisions qui ne t'ont pas

plu... »  
Dans cette perspective électorale, Arnaud Fontaine, qui ne s'était pas encore porté candidat, annonce désormais s'interroger « et consulter. Vous-même étiez venu me voir M. le maire », Michel Colombel, qui pensait

initialement démissionner de son poste dans les prochaines semaines, restera finalement en place. Tout en réfléchissant à la création d'une liste, « ou à rejoindre une équipe. C'est en discussion. »

Enfin, les conseillers municipaux

disposant d'une délégation devront sans doute les remettre au maire, puisqu'un adjoint demeure au conseil sans délégation. Arnaud Fontaine s'est engagé à vérifier ces dispositions auprès des services de contrôle de légalité.